

ECOLE PRIMAIRE DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL
Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE du 2 juillet 2015

Sous la présidence de M. Didier Carmaux, directeur d'école, étaient :

- **Présents**
- | | |
|---|-------------------------------------|
| M. Daniel Bastian, Maire de Dossenheim sur Zinsel | |
| M. Daniel Haeffner, Adjoint au maire | |
| Mme Eppinger, parent d'élèves | Mme Fritz, parent d'élèves |
| Mme Gies, parent d'élèves | Mme Nunes, parent d'élèves |
| Mme Koehl, parent d'élèves | M. Mehl, parent d'élèves |
| M. Marchal, parent d'élèves | Mme Klein, parent d'élèves |
| M. Ensminger, parent d'élèves | Mme Welterlin, enseignante |
| Mme Daul, enseignante | Mme Ruhlmann, enseignante |
| Mme Glassmann, enseignante | Mme Werner, directrice périscolaire |
- **Absents excusés** :
- Mme Zimmermann, Inspectrice de l'Education Nationale
 - Mme Klopfenstein, parent d'élèves

1. Accueil – Désignation d'un secrétaire

Le Directeur d'école ouvre la séance à 20h15 et accueille les participants.
Madame Daul est désignée secrétaire de séance.
Monsieur Carmaux remercie tout le monde de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après lecture et sans modification.

3. Approbation du P.V.de la réunion du 31/03/2015

Après relecture du compte-rendu de la réunion et en l'absence de modification, le procès-verbal de la réunion du conseil d'école du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

4. Bilan du projet d'école

Le directeur reprecise le contexte de détermination des trois axes du projet 2010-2015 avec les deux axes prioritaires donnés par l'inspection académique : traiter la difficulté scolaire et la maîtrise de la langue.
Après une lecture collective du bilan réalisé en conseil des maîtres, le directeur donne des explications des différents points des trois axes.
Monsieur Bastian intervient pour donner des informations au sujet du CAMSP. Une proposition de l'équipe enseignante est faite de rencontrer l'équipe du CAMSP afin de mieux appréhender encore son fonctionnement.

5. Préparation de la rentrée

- Rentrée 2015: effectif et répartition

Les effectifs annoncés à la rentrée de septembre 2015 sont:

Niveau de la classe	Effectif annoncé	Enseignant (s)
Cm1 - Cm2	29	M. Carmaux
Ce1 - Ce2	23	Mme Daul
Ce1 - Cp	25	Mme Glassmann
Tps - Gs	17	Mmes Ruhlmann
Ps - Ms	20	Mme Welterlin

- Horaires 2015-2016 :

Monsieur Carmaux rappelle qu'on a obtenu une dérogation pour travailler le samedi sous condition de mise en place d'un PEDT. Le collège passant au mercredi, la cohérence territoriale oblige à travailler le mercredi.
Le maire rappelle le fonctionnement du PEDT dans les communes de la Comcom et précise qu'il y a certainement des enfants qui y trouvent leur compte mais tous les enfants scolarisés ne participent pas aux activités. Il préfère donc que les activités soient dispensées dans le cadre de l'école car elles touchent tous les enfants.

Monsieur Carmaux précise que les parents mécontents doivent entendre les principes de ce choix :

- 24h de cours par semaine
- Samedi passe au mercredi pour la cohérence territoriale du fait du passage du collège au mercredi
- Allongement de 15mn l'après-midi pour permettre une seconde leçon complète et pouvoir aller sereinement en sport
- L'APC le mercredi de 10h à 11h, est le temps efficient pour les enfants.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h - 11h30	8h - 11h30	8h - 10h	8h - 11h30	8h - 11h30
			APC 10h-11h		
Apm	13h30 - 15h30	13h30 - 15h30		13h30 - 15h30	13h30 - 15h30

Le directeur réexplique ainsi également le contenu et les objectifs de l'APC.

Les parents discutent du retard de sortie de classe des élèves. Par ailleurs, les enseignants de maternelle déplorent que certains parents soient systématiquement en retard pour chercher leurs enfants.

Les parents estiment que l'heure de début (8h) est la plus arrangeante pour les parents qui travaillent. Il faut par conséquent conserver cet horaire là. Le périscolaire prendra le relai à 15h30.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition.

Monsieur le maire précise que l'organisation des rythmes scolaires sera proposée en conseil municipal pour qu'il y ait une décision conjointe, conseil d'école et conseil municipal.

- Finances

Au 2 juillet, l'école avait dans les caisses de l'association Usep environ 1600 € sur le compte courant et un peu plus de 5790 € sur le compte du livret A.

Les comptes seront vérifiés et détaillés pour l'assemblée générale de l'association Usep qui aura lieu début Octobre 2015. Monsieur Carmaux précise que les comptes seront précisés lorsque toutes les factures inhérentes à la fête de l'école et aux commandes de fin d'année seront déduites.

Le directeur remercie les parents qui s'engagent aux côtés de l'équipe pédagogique pour la réussite des manifestations.

La cotisation USEP reste à 17 € pour la rentrée scolaire 2015/2016. Elle inclut la licence sportive de l'USEP.

Les réviseurs aux comptes désignés en assemblée générale de l'association USEP sont Mmes Gies M. et Muller A. ainsi que M. Marchal.

- Bureau des élections

Mmes Nunes et Fritz ainsi que M. Marchal seront chargés de la préparation des prochaines élections des parents d'élèves du mois d'octobre 2015.

Concernant les élections, le directeur rappelle que les listes ne peuvent comporter que 10 noms soit un titulaire et un suppléant multiplié par le nombre de classe.

6. Divers

L'USEP

M. Carmaux resitue le cadre dans lequel l'association Usep évolue. Il énonce les difficultés et irrégularités rencontrées par l'Usep 67. Il annonce la démission des membres du comité de l'Usep 67 et déplore le licenciement d'Olivier Ragot, délégué départemental USEP ainsi que l'absence d'enseignants dans la future organisation et donc le coup porté au sport scolaire.

Plus localement, cela ne remet pas en question l'association ni son affiliation à l'Usep nationale mais le passif avec la ligue de l'enseignement 67 est lourd.

Les poussettes dans le couloir du périscolaire :

Ce problème devient récurrent. Tout axe de passage devient axe d'évacuation en cas d'incendie et doit être libéré en permanence. Jusqu'à présent une tolérance était admise pour un stationnement temporaire dans le SAS.

Face à la mauvaise volonté et de l'incompréhension de certaines personnes, il n'est dorénavant plus autorisé d'entrer dans le bâtiment (SAS compris). L'espace de circulation doit être libéré.

Le directeur remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h38.

La secrétaire de séance :
H. Daul

Le directeur :
D. Carmaux